

Demande de transfert d'un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles

AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE, LISEZ L'INFORMATION AU VERSO

DÉTENTEUR ACTUEL		Numéros d'érablière et du permis actuel	
1	IDENTITÉ _____ <small style="text-align: center;">NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)</small>		
2	À remplir s'il s'agit d'un groupe de personnes, d'une association ou d'une personne morale.		
REPRÉSENTÉ(E) PAR : _____			
		<small>NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT</small>	<small>FONCTION</small>
3	ADRESSE (détenteur ou représentant) _____ Code postal : _____		
4 CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE			
Les constructions érigées ou mises en place sur le terrain font-elles l'objet d'une hypothèque? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si oui, veuillez indiquer le nom et l'adresse du créancier hypothécaire :			
NOM _____			
ADRESSE _____ Code postal : _____			
5 RENONCEMENT DES DROITS DÉTENUS DANS LE PERMIS D'INTERVENTION POUR LA CULTURE ET L'EXPLOITATION D'UNE ÉRABLIÈRE À DES FINS ACÉRICOLLES			
Je veux mettre fin à mon permis n° _____ pour l'érablière située sur une partie du (des) lot(s) __, du(des) rang ____, du canton _____, d'une superficie de ____ hectares et d'une capacité d'entaillage de ____ entailles. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :			
1 – Les installations, les bâtiments principaux et accessoires et les équipements présents sur les lieux ont été dûment vendus au nouvel acquéreur à la date de la signature du présent document. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
2 - Existe-t-il sur le terrain un bâtiment d'une valeur minimale de 10 000 \$? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
3 - Le bâtiment a-t-il été vendu lors d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
4 - Le transfert du permis est-il demandé en faveur de votre conjoint de droit ou de fait, de votre père, de votre mère, de votre frère, de votre sœur ou de votre enfant? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
5 - Le transfert du permis est-il demandé à la suite du décès du détenteur actuel? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
6 DÉCLARATION(S)			
Je déclare ou nous déclarons avoir pris connaissance de nos engagements et de l'information au verso du formulaire ainsi qu'avoir fourni les renseignements exacts et je demande ou nous demandons la MRC des Laurentides de procéder au transfert des droits détenus dans le permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles en faveur du nouvel acquéreur.			
_____ <small>SIGNATURE</small>		_____ <small>Année Mois Jour</small>	
_____ <small>SIGNATURE</small>		_____ <small>Année Mois Jour</small>	
NOUVEAU DÉTENTEUR			
1	IDENTITÉ _____ <small style="text-align: center;">NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)</small>		
2	À remplir s'il s'agit d'une personne morale.		
REPRÉSENTÉ(E) PAR : _____			
		<small>NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT</small>	<small>FONCTION</small>
3	ADRESSE (Nouvel acquéreur ou représentant) _____ Code postal : _____		
4	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE (Nouvel acquéreur ou représentant)	Résidence : _____ Autre : _____	COURRIEL : _____
5 DÉCLARATION : Je déclare avoir pris connaissance des informations au verso du formulaire, je consens librement et tacitement à fournir mes renseignements personnels pour les fins de la gestion de la présente demande et confirme que ceux-ci sont exacts. Je demande la MRC des Laurentides de me délivrer un nouveau permis selon les conditions en vigueur, pour le même terrain qui sera utilisé aux mêmes fins.			
_____ <small>SIGNATURE</small>			
_____ <small>Année Mois Jour</small>			

Informations

1. Les renseignements personnels sont recueillis aux fins d'application des lois, des règlements et des programmes sous l'autorité de la MRC des Laurentides et du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Ceux-ci seront utilisés par la MRC des Laurentides qu'aux fins de la gestion de la présente demande.
2. Le détenteur d'un permis pour un terrain sous permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles peut demander de procéder au transfert de ses droits accordés par le permis au profit d'un nouvel acquéreur.
3. Le vendeur et l'acheteur sont responsables de la transaction qui concerne les bâtiments et les améliorations; par conséquent ce formulaire ne peut servir de contrat de vente. S'ils le jugent nécessaire, le vendeur et l'acheteur peuvent consulter un notaire ou un avocat du secteur privé.
4. Tout montant dû doit être acquitté avant de procéder au transfert du permis. Il appartient au détenteur initial de régler toute créance due à la MRC des Laurentides avant que le transfert ne soit complété. Toutefois, s'il le désire, le nouvel acquéreur peut régler la créance du détenteur initial de façon à pouvoir bénéficier du permis faisant l'objet du transfert.
5. Il revient au détenteur initial et au nouvel acquéreur de faire entre eux les répartitions relatives au montant non couru mais acquitté par le détenteur initial. La MRC des Laurentides n'effectuera aucun remboursement au détenteur initial et il portera au crédit du nouvel acquéreur, à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau permis, toute portion d'un montant non couru acquitté par le détenteur initial.
6. À la suite du transfert, le permis avec le détenteur initial sera annulé et un nouveau permis sera émis au nouvel acquéreur. Le nouveau permis sera délivré selon les conditions en vigueur au moment de son attribution.
7. Le nouveau permis sera délivré à une seule personne physique ou à une seule personne morale qui est incorporée. Dans le cas d'un groupe d'individus, un représentant doit être nommé et le permis sera délivré à son nom. Il revient aux membres du groupe de prendre entente entre eux.
8. Les frais du permis sont établis en vertu du Règlement applicable, faisant partie intégrante de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Par conséquent, le taux unitaire applicable au titulaire d'un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles est défini en regard de la zone de tarification forestière où se situe l'érablière.
9. Le formulaire rempli et signé par le détenteur actuel et le nouvel acquéreur doit être retourné à l'endroit suivant avec l'acquittement des frais applicables reliés à l'analyse de cette demande. Ces frais sont non remboursables. L'unité de gestion procédera à l'analyse seulement après acquittement des frais.

MRC des Laurentides
1255 chemin des Lacs
Mont-Blanc (Québec) J0T 2G0
Téléphone : (819) 425-5555
Télécopieur : (819) 688-6590
Site Internet : www.mrclaurentides.qc.ca
amenagement@mrclaurentides.qc.ca